
Séance du 19 mars 2025

Date de la convocation

13 Mars 2025

Date de l'affichage du compte-
rendu de la séance :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROIDURE James, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

FROIDURE James	BRIANCHON Sandrine	DOINEL Richard
SINOQUET Céline	VERHAEGHE Patricia	LESTERLIN Maryvonne
ROUX Alain	DU PASSAGE Véronique	MAILLOT Mickael
BOULONGNE Bernadette	CUVILLIERS Maryline	SACLEUX Florence

A 19h05, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés : LEFEVRE Gérard, DUPROT Benoît

Absents non excusés : DESPREZ Jean-Baptiste, LAPOSTOLLE Frédéric, AUBRUCHET Dylan, LHEUREUX Ophélie, ESCOTTE Laurent

DUPROT Benoît a donné pouvoir à BOULONGNE Bernadette

Madame Maryline CUVILLERS a été nommée secrétaire de séance,

Monsieur le Maire fait une mise au point sur la dernière réunion de conseil : le conseil municipal n'est pas une aire de jeux. En effet, face à l'incivilité de 5 conseillers municipaux : Messieurs DOINEL et MAILLOT (par pouvoir donné à M. DOINEL), Mesdames SACLEUX, LESTERLIN et BRIANCHON ont quitté le conseil municipal du mercredi 12 mars 2025, rendant impossible les délibérations. Notamment la délibération pour l'église de Boisrault, pour laquelle la demande devait être formulée avant le 17 mars 25. La demande de subvention est donc caduque.

De même, je note le non-respect des futurs acquéreurs du presbytère de Selincourt, qui attendent conjointement avec Maître Gay la délibération du conseil, actant cette vente.

Monsieur Doinel refuse le terme « incivilité » employé par Monsieur le Maire, en indiquant avoir juste exercé leurs droits de retrait.

Madame Sacleux indique avoir prévenu que les 4 conseillers précédemment cités souhaitent que les questions diverses soient ajoutées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire déplore que la commune soit mise en défaut pour l'obtention de subventions.

Monsieur Doinel précise que si cela était à refaire, ils feraient la même chose, ayant le droit de manifester de leur mécontentement.

ORDRE DU JOUR :

N° 2025-01	1. Demande de Subvention : église de Boirault
N° 2025-02	2. Vente du presbytère de Selincourt
N° 2025-03	3. Renouvellement convention : fourrière animale de Oisemont
N° 2025-04	4. Fond de concours CC2SO (bordurage rue des HaHa)
N° 2025-05	5. Subventions
N° 2025-06	6. Cimetière : Marché prolongé de deux ans

1 -DEMANDE DE SUBVENTIONS – N° 2025-01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les demandes de subventions sont à demander pour la réfection de l'église de Selincourt (restauration du clocher).

Il demande l'autorisation pour en faire les demandes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, autorisent, à l'unanimité, le Maire à faire toutes les demandes de subventions ainsi qu'à signer tous documents s'y afférents.

2 -VENTE DU PRESBYTERE DE SELINCOURT – N° 2025-02

Pour rappel, le presbytère de Selincourt avait été mis à la vente au prix de 55 000 € net vendeur, prix de départ allant au plus offrant.

Une personne s'était portée acquéreur du bien mais s'est finalement désistée.

Une nouvelle offre a été retenue au prix de 54 000 € net vendeur, faite par Monsieur Claude BOIDANGHEIN et Mme Annick VERDY, demeurant tout deux 860 rue du bout de la ville à ALLERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour la vente du presbytère de Selincourt, cadastré OA 0515 et 0514, au prix de 54 000€ net vendeur.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles chez Maître Gay, notaire à Hornoy, pour la réalisation des actes.

3 - RENOUVELLEMENT CONVENTION : FOURRIERE ANIMALE DE OISEMONT– N° 2025-03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention obligatoire est passée avec la fourrière de Oisemont. Celles-ci est à renouveler chaque année. Ainsi pour 2025, le montant est de 1€ / habitant
Soit 1685 € pour la commune d'Hornoy le Bourg.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, acceptent à l'unanimité ce conventionnement avec la fourrière animale de Oisemont.

4 - FOND DE CONCOURS CC2SO (BORDURAGE RUE DES HAHHA)– N° 2025-04

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CC2SO, va réaliser, à sa demande, des travaux de bordurage rue des Ha Ha. La CC2SO prévoit que les communes participent à la réalisation de ces travaux neufs.

La commune devra verser un fonds de concours à la CC2SO égal à 50 % du montant Hors Taxes des travaux, subventions déduites.

Le montant des travaux correspond à :

- Par CC2SO :	- Voiries :	0.00 € HT
	- Bordurage :	5 672.50 € HT
		5 672.50 € HT
- Part communale :	- Accot/ Pluvial :	4 974.75 € HT
	- Borurage :	5 672.50 € HT
		10 647.25 € HT

Vu l'article L5214-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la CC2SO en matière de voirie,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

Décide de verser un fonds de concours à la CC2SO pour la réalisation des travaux de bordurage rue des Ha Ha.
Le montant de ce fonds de concours sera au plus de 50 % du montant HT à charge de la CC2SO,

Invite son Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

5 - SUBVENTIONS— N° 2025-05

Monsieur le Maire donne lecture des subventions demandées :

ACPG		Comité des fêtes de Lincheux	
Année 2025	200 €	Année 2025	540 €
APE		Amicale de Bezencourt	
Remboursement de salle	200 €	Année 2024	630 €
Union des amateurs d'oiseaux			
Création d'une nouvelle association	200 €		

Il est rappelé que les subventions scolaires, sont accordées uniquement pour l'école primaire d'Hornoy le Bourg.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, **ACCEPTENT à l'unanimité** le versement de ces subventions.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande Monsieur Subtil Bernard, afin de bénéficier d'une aide financière pour aider sa petite fille à participer à une sortie scolaire avec le collège.

Monsieur le Maire propose de transmettre cette demande au CCAS.

Monsieur le Maire revient sur les questions posées par mail.

Mme Sacleux souhaite avoir un point sur les travaux de la résidence sénior.

Monsieur Froidure indique qu'en premier lieu, le chantier va reprendre ses prochains jours et devrait être fini fin 2026. En second lieu, le montant de départ de 4.120.864 € HT, soit 4.945.036,80 € TTC, ne sera pas réévalué, donc pas de surcout.

La situation actuelle du chantier est due à deux éléments déclencheurs, qui ont eu deux conséquences qui sont à l'origine du retard :

- La guerre en Ukraine a créé une rareté des matériaux, notamment le métal, et une flambée des prix.
- Le projet étant novateur, le bureau de contrôle a été long à valider certains procédés et a demandé des renforts importants des structures, qui, à priori, n'étaient pas utiles. Cela a créé un surcout et du retard.

De ce fait, la société d'assemblage de métal a failli, mais a été reprise.

Cela a eu pour conséquence une accentuation du retard.

Les surcouts et les retards ont fait qu'un des investisseurs principaux promoteur s'est retiré.

En 2024, pour un promoteur, il n'a pas été évident de se refinancer, et encore moins pour un nouveau promoteur.

A priori, le promoteur est en phase finale de refinancement. Dans le cas contraire, il y a une garantie financière d'achèvement avec laquelle on est en contact et qui est prête à reprendre le chantier si nécessaire.

Concernant les paiements :

- Un montant de 98.900,73 € a été versé en 2021 à la signature du contrat.
- 593.404,42 € A l'achèvement des travaux de terrassement, de préparation des sols et de réalisation des travaux d'eaux pluviales.
- 1.038.457,73 € a l'achèvement des fondations, pose de longrines.

5 - SUBVENTIONS – N° 2025-06

Concernant le marché avec l'entreprise GEST-SIM : « reprise des concessions en état d'abandon », Monsieur le Maire, indique qu'il convient de proroger le marché de 2 ans dans les mêmes conditions.
Monsieur le Maire informe l'assemblée, que des photos en drone ont été réalisées afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'avant et l'après travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ACCEPTENT à l'unanimité la prorogation du marché pour 2 ans.

La séance est levée à 21h10